Février 2014, mise à jour janvier 2018

CHARTE D'ENGAGEMENTS DES INVESTISSEURS POUR LA CROISSANCE

Les membres de France Invest, professionnels qui financent en fonds propres la création, le développement et la transmission des entreprises, conscients de l'impact de leurs interventions dans le domaine économique, social et environnemental, ont adopté dès 2008 une Charte des investisseurs en capital.

L'expérience acquise et la progression des attentes de la société les conduisent aujourd'hui à faire évoluer cette Charte sous la forme de la présente Charte d'Engagements.

Ses signataires s'engagent, au-delà des règles déjà fixées dans le code de déontologie de la profession, du cadre réglementaire défini par l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que dans la limite de leur pouvoir effectif d'actionnaire et de leur responsabilité fiduciaire vis-à-vis des apporteurs de capitaux, sur les objectifs suivants :

A. Enjeux économiques

Les membres de France Invest signataires reconnaissent que leurs choix d'investissement et l'exercice de leur responsabilité d'actionnaire contribuent à façonner le tissu économique français et son développement. Aussi ils s'engagent :

1. à investir l'épargne qui leur est confiée pour financer activement, en fonction de leur spécialisation, la création, la croissance et le développement à long terme des entreprises, et plus spécifiquement des PME non cotées ;
2. à agir en partenaire attentif et actif, minoritaire ou majoritaire, d'entrepreneurs ou d'équipes pleinement responsables de la gestion de leur entreprise ;
3. à accompagner des projets de développement ambitieux par le lancement de nouvelles activités, la R&D et l'innovation, l'investissement industriel ou commercial, le développement international ou par la croissance externe ;
4. à soutenir la mise en œuvre par les entreprises des meilleures pratiques professionnelles de leur secteur dans le domaine de la gestion et de la maîtrise de leur développement ;
5. à prévoir dans les investissements majoritaires utilisant l'effet de levier, et en accord avec les entrepreneurs, une structure de financement (dettes / fonds propres) tenant compte d'aléas conjoncturels raisonnables, afin de ne pas mettre en péril l'exploitation ni priver l'entreprise de moyens d'investir pour son développement.

B. Enjeux sociaux et humains

Convaincus que la performance globale de l'entreprise passe par une gestion attentive du capital humain, les signataires s'engagent :

6. à favoriser un dialogue social constructif au sein des entreprises dans le respect des prérogatives de chacun, dirigeants et représentants des salariés ;
7. à soutenir les développements d'activités rentables qui permettent la création ou le maintien des emplois ;
8. à soutenir les efforts de formation engagés par les entreprises ;
9. à promouvoir le partage de la création de valeur en associant les salariés aux fruits de la performance de l'entreprise par les mécanismes de participation ou d'intéressement, ou par un large accès des salariés au capital ou aux plus-values éventuelles.

C. Enjeux environnementaux

Dans le respect de la compétitivité des entreprises qu'ils soutiennent, les membres de France Invest souhaitent encourager les entreprises dans lesquelles ils investissent à être exemplaires dans la prise en compte des enjeux environnementaux. Reconnaissant que toute activité économique a un impact sur le capital naturel, les signataires s'engagent :

10. quand un risque environnemental est identifié, à demander son audit et à inciter l'entreprise à prévenir les éventuelles atteintes à l'environnement ainsi identifiées ;
11. à promouvoir la mise en place de bonnes pratiques en matière de protection des écosystèmes et de la biodiversité ;
12. à orienter les stratégies de développement des entreprises à long terme pour qu'elles intègrent les enjeux de dépendance aux ressources naturelles, de consommation d'énergie et de production de déchets.

D. Enjeux de bonne gouvernance

Investissant principalement aux côtés d'entrepreneurs dans des entreprises non cotées, les membres de France Invest ont, depuis longtemps, mis en place des systèmes de gouvernance moderne qui contribuent au succès et à la pérennité des entreprises qu'ils accompagnent. Aussi, les signataires s'engagent :

13. à veiller au respect des lois, conventions et règlements dans les entreprises qu'ils accompagnent ;
14. à agir pour la prévention de la corruption et du blanchiment d'argent dans leur sphère de contrôle ;
15. à agir pour le bon fonctionnement des différents organes de gouvernance des entreprises, dans lesquels chacun, dirigeants, administrateurs indépendants et actionnaires, exercera pleinement son rôle et ses responsabilités ;
16. à promouvoir la transparence de leur activité d'investisseur, notamment en mesurant et communiquant l'impact économique et social de leurs investissements.

Les signataires, conscients de ce que leur engagement en faveur des principes contenus dans la présente Charte ne peut être exprimé qu'en qualité d'actionnaire et, le cas échéant, de membres des organes sociaux des entreprises dans lesquels ils investissent, s'attacheront à la partager avec les dirigeants, co-actionnaires, représentants des salariés et salariés de ces entreprises, et à favoriser sa prise en compte par chacun d'entre eux.

Société signataire : Entreprendre Invest
Nom du signataire : NEUVIER Bertrand
Qualité du signataire : Directeur ESG & Stratégie

Date : 23/07/20
Signature :